

L'ONU ET LA GLOBALISATION

MICHEL SCHOOYANS

Échanges et interdépendance

Les termes *mondialisation* et *globalisation* font aujourd’hui partie du vocabulaire courant. A un niveau très général, les deux termes sont pour ainsi dire interchangeables. Le mot français *globalisation* résulte de l’adoption du vocable anglo-américain *globalization*, qui signifie *mondialisation*. Les deux mots signifient qu’à l’échelle mondiale les *échanges* – qui existent depuis longtemps – se sont multipliés, et que cette multiplication s’est faite rapidement. Tel est manifestement le cas dans les domaines scientifiques, techniques, culturels. Cette multiplication des échanges est rendue possible grâce à des systèmes de communication de plus en plus performants, le plus souvent instantanés. Ces systèmes provoquent une offre d’informations sans cesse croissante, prête à l’emploi.

Toujours en ce premier sens courant, les termes mondialisation et globalisation évoquent l’*interdépendance* des sociétés humaines. Une crise économique aux USA; les décisions de l’OPEP concernant le prix du pétrole; les tensions entre Palestiniens et Israéliens – pour ne citer que ces exemples – ont des répercussions de portée mondiale. Nous sommes concernés, interpellés et même affectés par des catastrophes qui se passent loin de chez nous; nous sentons notre responsabilité face à la faim et à la maladie partout dans le monde.

Les religions elles-mêmes dialoguent davantage. Au sein même de l’Église catholique, les communications se sont intensifiées.

Nous avons ainsi acquis une conscience aiguë de notre appartenance à la communauté humaine. Dans ce premier sens, familier, on parlera d’une *intégration*. Le langage commun dira que “les distances ne comptent plus”; que “les voyages rapprochent les hommes”; que “le monde est devenu un village”. Le monde tend vers plus d’unité: les Russes et les Chinois partici-

pent, à leur façon, à ce processus. En principe, on ne peut que se réjouir de cette tendance. Il est en outre normal que, pour viser ce but, il faille envisager de nouvelles structures politiques et économiques capables de répondre à ces nouveaux besoins. Mais pas à n'importe quel prix ni dans n'importe quelles conditions.

Unification politique, intégration économique

Depuis quelques années, le sens des mots mondialisation et globalisation s'est quelque peu restreint et précis. Par *mondialisation*, on entend alors la tendance portant à organiser un gouvernement mondial unique. L'accent est donc mis ici sur la dimension *politique* de l'unification du monde. Dans sa forme actuelle, cette tendance a été développée dans plusieurs courants qu'étudient les internationalistes depuis Victoria et Grotius. Dans le cadre de cette communication, il suffira de citer deux exemples. Le premier modèle remonte à la fin des années 60 et il est dû Zbigniew Brzezinski.¹ Selon ce modèle, les USA doivent assumer le leadership mondial, reformuler leur messianisme traditionnel. Aidés par les pays les plus développés, ils doivent organiser les sociétés politiques particulières en tenant compte d'une typologie classant ces sociétés en trois catégories selon leur degré respectif de développement. Sous le leadership des USA, le G7 (devenu G8 avec l'entrée de la Russie) incarne le directoire préconisé par Z. Brzezinski. Le mondialisme se définit ici à partir d'un projet *hégémonique* dont l'objectif est de taille: imposer la *Pax americana* ou sombrer dans le chaos.

A la fin des années 80 surgit un autre projet mondialiste, dont Willy Brandt est l'un des principaux artisans. Le Nord (développé) et le Sud (en développement) ont besoin l'un de l'autre; leurs intérêts sont réciproques. Il est urgent de prendre des initiatives internationales nouvelles pour combler le fossé qui les sépare. Ces initiatives doivent être prises au plan politique; elles doivent porter prioritairement sur le système monétaire, le désarmement, la faim. Selon le "programme de survie" du Rapport Brandt, il faut mettre sur pied "un organisme de surveillance de haut niveau" qui aurait notamment pour mission de rendre l'ONU plus efficace et de consolider le consensus qui caractérise celle-ci.² La conception de la mondialisation qui apparaît ici n'est nullement rattachée à un projet hégémonique. Elle se

¹ Brzezinski, Zbigniew, *Between two Ages. America's Role in the Technetronic Era*, Harmondsworth, Penguin Book Ltd, 1970.

² Cf. *North-South: A Programme for Survival*, Londres, Pan Books World Affairs, 1980. Voir spécialement le chapitre 16, pp. 257-266.

situe dans la tradition de *l'internationalisme socialiste*. Sans doute ne va-t-on pas jusqu'à recommander la suppression des États, mais la souveraineté de ceux-ci devra être limitée et mise sous contrôle d'un pouvoir politique mondial si l'on veut garantir la survie de l'humanité.

En même temps que le terme mondialisation acquérait une connotation plutôt politique, le mot *globalisation* acquérait, lui, une connotation plutôt *économique*. La multiplication des échanges, l'amélioration des communications internationales poussent à parler d'une intégrations des agents économiques mondiaux. Les activités économiques seraient réparties entre les différents États ou régions: le travail serait divisé. Aux uns reviendraient, par exemple, les tâches d'extraction; aux autres, celles de transformation; à d'autres enfin reviendraient les tâches de production technologique, de coordination mondiale, de décision.

Cette vision de la globalisation fonde la division internationale du travail sur la théorie des avantages comparatifs élaborée par Ricardo. D'inspiration franchement *libérale*, cette conception de la globalisation repose sur la liberté du commerce et la concurrence parfaite au plan international. Elle favorise les pays développés, riches en capitaux. Grâce à ceux-ci en effet, les ressources, d'où qu'elles viennent, peuvent être exploitées avec plus de productivité. Cette conception ultra-libérale de la division internationale du travail est cependant assortie d'une réserve: s'il y est largement question de la libre circulation des biens et des capitaux, il est moins question de la libre circulation des personnes.³

Globalisation et holisme

Dans les documents récents de l'ONU, le thème de la globalisation apparaît plus fréquemment que celui de la mondialisation, sans toutefois que ces thèmes entrent en concurrence. En 1995, par exemple, était déjà publié *The Report of the Commission on Global Governance*.⁴

L'ONU incorpore les conceptions courantes du double thème que nous venons de rappeler. Toutefois elle profite de l'onde porteuse offerte par la conception courante de la globalisation pour soumettre ce mot à une altération sémantique. *La globalisation* des réinterprétée à la lumière d'une nou-

³ Parmi les premiers théoriciens "modernes" de cette conception on peut mentionner Francisco de Victoria (avec son interprétation de la destination universelle des biens) et de Hugo Grotius (avec sa doctrine de la liberté de navigation).

⁴ Cf. *Our Global Neighbourhood. The Report of the Commission on Global Governance*, Oxford University Press, 1995.

velle vision du monde et de la place de l'homme dans le monde. Cette nouvelle vision a pour nom le *holisme*. Ce mot d'origine grecque signifie que le monde constitue un tout ayant plus de réalité et plus de valeur que les parties qui le constituent. Dans ce tout, l'apparition de l'homme n'est qu'un avatar de l'évolution de la matière. L'homme n'a de réalité qu'en raison de son inhérence à la matière et, par la mort, il retournera définitivement à la matière. Le destin de l'homme, c'est d'être voué à la mort, c'est de disparaître inéluctablement dans la Terre-Mère d'où il est issu.

Le grand tout, appelons-le, pour simplifier, la Terre-Mère ou Gaïa, transcende donc l'homme. Celui-ci doit se plier aux impératifs de *l'écologie*, aux convenances de la Nature. L'influence du New Age est ici évidente. L'homme doit non seulement accepter de ne plus émerger du monde ambiant; il doit accepter de ne plus être le centre du monde. L'anthropocentrisme judéo-chrétien, renforcé par celui de la Renaissance, doit non seulement être abandonné mais combattu. Selon cette lecture de la nature et de l'homme, la loi "naturelle" n'est plus celle qui est inscrite dans l'intelligence et dans le coeur de l'homme; c'est la loi implacable et violente que la Nature impose à l'homme. La vulgate écologique présente même celui-ci comme un prédateur, et comme toutes les populations de prédateurs, la population humaine doit, dit-on, être *contenue* dans les limites du *développement durable*. L'homme doit donc non seulement accepter de se sacrifier aujourd'hui aux impératifs de Mère Gaïa, mais accepter aussi de se sacrifier aux impératifs du temps à venir. Il doit s'effacer devant les contraintes du "développement durable".

La Charte de la Terre

L'ONU est en train de concocter un document très important systématisant cette interprétation holistique de la globalisation. Il s'agit de la *Charte de la Terre*, dont plusieurs brouillons ont déjà été divulgués, et dont la rédaction est en phase finale. Ce document serait non seulement appelé à coiffer la Déclaration universelle des Droits de l'homme de 1948, mais selon certains, elle devrait supplanter le Décalogue lui-même!

Voici, à titre d'exemples, quelques extraits de cette Charte:

"Nous sommes à un moment critique de l'histoire de la Terre, le moment de choisir son avenir... Nous devons nous unir pour fonder une société globale durable, fondée sur le respect de la nature, les droits humains universels, la justice économique et la culture de la paix..."

L'humanité est une partie d'un vaste univers évolutif... Le milieu ambiant global, avec ses ressources finies, est une préoccupation

commune pour tous les peuples. La protection de la vitalité, de la diversité et de la beauté de la Terre est un devoir sacré...

Une augmentation sans précédent de la population humaine a surchargé les systèmes économiques et sociaux...

Voici notre choix: former une société globale pour prendre soin de la Terre et prendre soin les uns des autres ou nous exposer au risque de nous détruire nous-mêmes et de détruire la diversité de la vie...

Nous avons besoin d'urgence d'une vision partagée sur les valeurs de base qui offrent un fondement éthique à la communauté mondiale émergente...”.

Les religions et le globalisme

Pour consolider cette vision holistique du globalisme, certains *obstacles* doivent être aplatis et des *instruments* doivent être mis sur pied.

Les *religions* en général, et en premier lieu la religion catholique, figurent parmi les obstacles qu'il faut neutraliser. C'est dans ce but qu'a été organisé, dans le cadre des célébrations du Millénium, le *Sommet des leaders spirituels et religieux*. Il s'est agi de lancer l'“Initiative unie des Religions” qui a parmi ses objectifs de veiller à la santé de la Terre et à celle de tous les êtres vivants. Fort influencé par le New Age, ce projet vise, à terme, la création d'une nouvelle religion mondiale unique qui impliquerait aussitôt l'interdiction, pour toute autre religion, de faire du prosélytisme. En somme, l'ONU reprend un projet semblable à celui de Goethe, qui voulait imposer le culte de la Grèce antique comme nouvelle religion pour l'Occident.⁵

Bref, selon l'ONU, la globalisation ne doit pas concerner les seules sphères de la politique, de l'économie, du droit; elle doit concerner *l'âme globale*. Représentant le Saint-Siège, le Cardinal Arinze ne pouvait signer le document final mettant toutes les religions sur le même pied.⁶

Le Paradigme de la santé

Il s'agit ici d'une nouvelle manière de concevoir la santé, élaborée par l'OMS. Ce nouveau “modèle” de santé s'inscrit lui aussi dans la perspective holistique. Il s'agit de répandre de nouveaux modèles d'action sanitaire per-

⁵ Voir à ce sujet David Gress, *From Plato to Nato. The Idea of the West and its Opponents*, New York, The Free Press, 1998, spécialement p. 86.

⁶ C'est à cette occasion que la Congrégation pour la Doctrine de la Foi a publié sa déclaration *Dominus Iesus*.

mettant de passer à l'exécution des programmes de santé décidés par l'ONU. L'objectif premier consiste à veiller à la santé du corps social. On abandonne donc le modèle hippocratique, qui donne la primauté absolue au soin des individus, indépendamment de leur condition sociale.

Selon le nouveau paradigme, l'objectif, c'est "la santé pour tous". Mais cette expression signifie que les malades seront traités selon deux critères complémentaires. D'une part, les malades seront traités au prorata de leur pouvoir acquisitif. D'autre part, il sera tenu compte de l'espérance qu'a l'individu de vivre sans handicap ni maladie. En aucun cas, le malade ne pourra être une charge pour la société. Ainsi, un malade souffrant de paludisme risque fort d'être victime de ce nouveau paradigme. Comme cette maladie atteint souvent les populations pauvres, au pouvoir d'achat extrêmement limité, et que cette maladie, avec ses crises imprévisibles, rend celui qui en souffre peu utile sur le marché du travail, le paludisme ne sera pas soigné comme le sont d'autres maladies économiquement plus rentables et moins onéreuses pour la société. Les critères qui auront été utilisés pour orienter les soins seront également utilisés pour définir les recherches qui méritent d'être entreprises.⁷

Le Pacte économique mondial

Parmi les nombreux *instruments* mis sur pied par l'ONU en vue de la globalisation, le *Pacte mondial* mérite d'être mentionné ici. Lors de son discours d'ouverture au Forum du Millénaire, M. Kofi Annan reprenait l'invitation qu'il avait adressée en 1999 au Forum économique de Davos. Il proposait donc "l'adhésion à certaines valeurs essentielles dans les domaines des normes de travail, des droits de l'homme et de l'environnement". Le Secrétaire général de l'ONU assurait que par là on réduirait les effets négatifs de la globalisation.

Plus précisément, selon M. Annan, pour combler le fossé entre le Nord et le Sud, l'ONU devrait faire largement appel au secteur privé. Il s'agirait d'obtenir l'adhésion à ce pacte d'un grand nombre d'acteurs économiques et sociaux: compagnies, hommes d'affaires, syndicats, ONG. Ce *Global compact* ou *Pacte mondial* serait une nécessité pour réguler les marchés mondiaux, pour élargir l'accès aux technologies vitales, pour distribuer l'information et le savoir, pour divulguer les soins de base en matière de santé,

⁷ Nous analysons en détail ce "nouveau paradigme de la santé" dans *L'Évangile face au désordre mondial*, Paris, Éd. Fayard, 1997, pp. 51-78.

etc. Ce Pacte a déjà reçu de nombreux appuis, entre autres de la Shell, de Ted Turner, patron de CNN, de Bill Gates, et même de plusieurs internationales syndicales.

Le Pacte mondial favorise donc le renforcement et le contrôle des médias, dans le but de faire triompher la pensée “politiquement et économiquement correcte”.

Le Pacte mondial suscite, on s'en doute, de graves interrogations. Peut-on compter sur les grandes compagnies mondiales pour résoudre des problèmes qu'elles auraient pu contribuer à résoudre depuis longtemps si elles l'avaient voulu? La multiplication des échanges économiques internationaux justifie-t-elle l'instauration progressive d'une *autorité centralisée* appelée à régenter l'activité économique mondiale? De quelle liberté jouiront encore les organisations syndicales si les législations travaillistes, incorporées au droit international, doivent se soumettre aux “impératifs” économiques “globaux”? De quel pouvoir d'intervention les gouvernements des États souverains jouiront-ils encore pour intervenir, au nom de la justice, dans les questions économiques, monétaires et sociales? Plus grave encore: comme l'ONU frôle toujours la faillite, ne risque-t-elle pas d'être victime d'une OPA de la part d'un consortium de grandes compagnies mondiales?

Les appréhensions que suscite le Pacte mondial méritent d'autant plus d'être prises en compte qu'elles ressemblent à celles que justifie déjà la Banque mondiale. Fondée en 1944 pour reconstruire, après le second conflit mondial, un monde de justice, de solidarité et de développement, cette institution s'est peu à peu alignée sur les règles du marché et sur la recherche du profit. Elle utilise surtout son pouvoir d'intervention pour imposer des plans d'action impitoyables pour ceux qui ne sont pas économiquement corrects. Le tout avec la connivence des nations les plus riches et à l'abri de toute instance de contrôle. Tout porte à croire que le Pacte mondial, utilitariste dans ses critères de décision, inclinerait à potentialiser les méfaits du libéralisme autoritaire, article premier du credo sécularisé de la Banque.⁸

La mercantilisation du savoir

Un des aspects les plus inquiétants de la globalisation économique est la mercantilisation galopante de l'enseignement et de l'éducation. Ceux-ci deviennent de plus en plus l'objet d'un commerce. On commercialise le

⁸ Voir à ce propos George, Susan, et Sabelli, Fabrizio, *Crédits sans frontières. La religion séculière de la Banque mondiale*, Paris, Éd. de La Découverte, 1994.

savoir comme on commercialise n'importe quel autre produit. S'ils ont l'opportunité d'avoir accès à l'enseignement, les pauvres n'ont accès qu'à un enseignement de qualité médiocre. La discrimination et l'exclusion commencent dès l'école fondamentale. Elles ont pour conséquence d'interdire aux enfants de familles pauvres l'accès aux savoirs de pointe et aux responsabilités correspondantes. Elles bloquent toute possibilité de mobilité sociale. Elles interdisent définitivement aux enfants de familles pauvres d'avoir accès aux programmes de formation continue, essentiels pour l'acquisition des savoirs en évolution rapide et incessante.

En outre, la condition préalable à une globalisation économique, comme d'ailleurs à une mondialisation politique, c'est l'accès de tous à l'alphabétisation et à l'éducation de base. Il est aberrant de vouloir imposer d'en haut une société globale si plus de 50 % de ceux qui sont appelés à l'édifier ne maîtrisent pas leur propre langue, ni les éléments de base du savoir, ni les outils élémentaires nécessaire à l'acquisition de celui-ci. Sans accès généralisé à l'éducation de base, tout projet globaliste ne fera qu'aggraver l'exclusion de très nombreux individus et de nombreuses nations.

Un projet politique servi par le droit

C'est cependant au niveau *politique et juridique* que le projet onusien de globalisation est le plus inquiétant. Dans la mesure où, comme nous l'avons vu, l'ONU, influencée par le New Age, développe une vision matérialiste, strictement évolutionniste de l'homme, elle *désactive* nécessairement la conception *réaliste* de l'homme qui sous-tend la Déclaration de 1948. Selon cette vision matérialiste, l'homme, pure matière, est définitivement incapable de dire quoi que ce soit de vrai sur lui-même et sur le sens de sa vie. Il en est réduit à l'*agnosticisme* de principe, au scepticisme et au relativisme moral. Les *pourquoi?* n'ont aucun sens; seul importent les *comment?*

La Déclaration de 1948 présentait cette prodigieuse originalité de *fonder les relations internationales nouvelles sur l'extension universelle des droits de l'homme*. Tel devait être le fondement de la paix et du développement. Telle devait être la base légitimant l'*existence* de l'ONU et justifiant sa *mission*. L'ordre mondial devait être édifié sur des *vérités* fondatrices reconnues par tous, protégées et promues progressivement par la législation de tous les États.

L'ONU d'aujourd'hui a désactivé ces références fondatrices. Aujourd'hui, les droits de l'homme ne sont plus fondés sur une *vérité* s'imposant à tous et reconnue librement par tous: l'*égale dignité* de tous les

hommes. Désormais les droits de l'homme sont le résultat de *procédures consensuelles*. Puisque nous ne sommes pas capables – dit-on – d'accéder à une vérité solide concernant l'homme, et que même une telle vérité n'est pas accessible ou n'existe pas, il faut que nous nous concertions et que nous décidions, par un acte de pure volonté, ce qu'est la conduite juste, car les nécessités de l'action nous pressent. Cependant, nous n'allons plus décider en nous référant tous aux exigences de valeurs qui s'imposent à nous par la seule force de leur vérité. Nous allons engager une *procédure* de discussion et après avoir entendu l'opinion de chacun, nous allons trancher; nous allons prendre une décision. Cette décision sera réputée juste parce qu'elle sera le résultat actuel de la procédure consensuelle. On reconnaît ici l'influence de John Rawls.

Les "nouveaux droits de l'homme" selon l'ONU actuelle sont issus de procédures consensuelles qui peuvent être relancées indéfiniment. Ils ne sont plus l'expression d'une vérité concernant l'homme; *ils sont l'expression de la volonté de ceux qui décident*. Désormais, au terme de cette procédure, n'importe quoi peut être présenté comme "nouveau droit" de l'homme: droit aux unions sexuelles diverses, à la répudiation, aux foyers monoparentaux, à l'euthanasie, – en attendant l'infanticide, déjà pratiqué, l'élimination des handicapés, les programmes eugéniques, etc. C'est pour cette raison que dans les assemblées internationales organisées par l'ONU les fonctionnaires onusiens s'appliquent de toutes leurs forces à arriver au consensus. En effet, une fois acquis, le consensus est invoqué pour faire adopter des conventions internationales qui acquièrent force de loi dans les États qui les ont ratifiés.

Un système de droit international positif

Tel est le nœud du problème posé par la globalisation selon l'ONU. Par ses conventions ou par ses traités normatifs, l'ONU est en train de mettre sur pied un système de droit supra-étatique purement positif qui porte la forte empreinte de Kelsen.⁹ L'objet du droit, ce n'est pas la justice; c'est la loi. Un tendance fondamentale s'observe de plus en plus: les normes des droits *étatiques* ne sont valables que si elles sont validées par le droit *supra-étatique*. Comme Kelsen l'avait anticipé dans sa célèbre *Théorie pure*, le pouvoir de l'ONU se concentre de façon *pyramidale*. Tous, individus ou États,

⁹ Cf. Kelsen, Hans, *Théorie pure du droit*, traduction de Charles Eisenmann, Paris, LGDJ, 1999.

doivent obéir à la norme fondamentale, issue de la volonté de ceux qui définissent le droit international. Ce droit international purement positif, débarrassé de toute référence à la Déclaration de 1948, est l'instrument utilisé par l'ONU pour imposer au monde la vision de la globalisation qui devrait lui permettre de se poser en sujet de pouvoir supra-étatique régissant souverainement la société mondiale.

Un tribunal pénal international

Contrôlant le droit, se posant même, en définitive, comme la seule source du droit, et pouvant vérifier à tout moment si ce droit est respecté par les instances *exécutives*, l'ONU intronise un système de Pensée Unique. Elle se dote donc d'un *tribunal* à la mesure de son appétit de pouvoir. Ainsi, des crimes contre les "nouveaux droits" de l'homme pourraient être jugés par la Cour pénale Internationale fondée à Rome en 1998. Par exemple, dans la mesure où l'avortement ne serait pas légalisé dans tel État, l'État en question pourrait être exclu de la "société globale"; dans la mesure où un groupe religieux s'opposerait à l'homosexualité ou à l'euthanasie, ce groupe pourrait être condamné par la Cour pénale internationale pour atteinte aux "nouveaux droits de l'homme". C'est là une des menaces les plus graves qui pèsent sur l'Église en tant que communauté visible, et sur les chrétiens, en tant que citoyens du village global.

La gouvernance globale

Nous sommes donc en présence d'un projet gigantesque, qui a l'ambition de réaliser l'utopie de Kelsen, en visant à "légitimer" et à mettre sur pied un gouvernement mondial unique, dont les agences de l'ONU pourraient devenir des ministères. Il est urgent – assure-t-on – de créer un nouvel ordre mondial, politique et légal, et il faut se hâter de trouver des fonds pour réaliser ce projet.

Cette gouvernance globale avait déjà fait l'objet d'un encadré dans le Rapport du Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD) en 1994. Ce texte, rédigé à la demande du PNUD par Jan Tinbergen, prix Nobel d'Économie (1969), a toutes les allures d'un manifeste commandé par et pour l'ONU. En voici un extrait.¹⁰

¹⁰ Ce texte figure dans le *Human Development Report 1994*, publié par le PNUD, New York et Oxford, 1994; la citation se trouve p. 88.

“Les problèmes de l’humanité ne peuvent plus être résolus par les gouvernements nationaux. Ce dont on a besoin, c’est d’un gouvernement mondial.

La meilleure façon d’y arriver, c’est de renforcer le système des Nations Unies. Dans certains cas, cela signifierait qu’il faut changer le rôle d’agences des Nations Unies et que de consultatives elles deviennent exécutives. Ainsi, la FAO deviendrait le Ministère Mondial de l’Agriculture, UNIDO deviendrait le Ministère Mondial de l’Industrie, et ILO le Ministère Mondial des Affaires Sociales.

Dans d’autres cas, des institutions complètement neuves seraient nécessaires. Celles-ci pourraient comporter, par exemple, une Police Mondiale permanente qui pourrait citer des nations à comparaître devant la Cour Internationale de Justice, ou devant d’autres cours spécialement créées. Si les nations ne respectaient pas les arrêts de la Cour, il serait possible d’appliquer des sanctions, tant non militaires que militaires”.

Sans doute, tant qu’elles existent et qu’elles accomplissent bien leur rôle, les nations particulières protègent les citoyens; elles font respecter les droits de l’homme et utilisent dans ce but les moyens appropriés. Actuellement, dans les milieux de l’ONU, *la destruction des nations apparaît comme un objectif à rechercher si l’on veut étouffer définitivement la conception anthropocentrique des droits de l’homme*. En en finissant avec ce corps intermédiaire qu’est l’État national, on en finirait avec la subsidiarité puisque serait mis en place un État mondial centralisé. La route serait alors dégagée pour l’arrivée de technocrates globalisants et autres aspirants à la gouvernance mondiale.

Réaffirmer le principe de subsidiarité

Ainsi, le droit international positif est-il l’instrument utilisé par l’ONU pour organiser la société mondiale globale. Sous couvert de globalisation, l’ONU organise à son profit la “gouvernance” mondiale. Sous couvert de “responsabilité partagée”, elle invite les États à limiter leur juste souveraineté. L’ONU *globalise* en se posant de plus en plus en super-État mondial. Elle tend à régenter toutes les dimensions de la vie, de la pensée et de l’activité humaines en mettant sur pied un *contrôle de plus en plus centralisé* de l’information, du savoir et des techniques; de l’alimentation, de la vie humaine, de la santé et des populations; des ressources du sol et du sous-sol; du commerce mondial et des organisations syndicales; enfin et surtout

de la politique et du droit. Son pouvoir n'est pas seulement de plus en plus étendu; il intègre les facteurs – politique, économique, psycho-social et militaire – qui le constituent, comme dans la Doctrine de la sécurité nationale.¹¹ Exaltant le culte néo-païen de la Terre-Mère, elle prive l'homme de la place centrale que lui reconnaissent les grandes traditions philosophiques, juridiques, politiques et religieuses.

Face à ce globalisme basé sur le sable, il faut réaffirmer la nécessité et l'urgence de fonder la société internationale sur la reconnaissance de l'égalité dignité de tous les hommes. Le système juridique qui prédomine à l'ONU rend cette reconnaissance universelle strictement impossible puisque le droit et les droits de l'hommes n'y peuvent procéder que de déterminations volontaires. Il faut donc réaffirmer la primauté du principe de subsidiarité tel qu'il doit être correctement compris. Cela signifie que les organisations internationales n'ont pas à dessaisir les États, ni les corps intermédiaires, ni en particulier la famille, de leurs compétences naturelles et de leurs droits, mais qu'au contraire elles doivent les aider à les exercer.

Quant à l'Église, elle ne peut que s'insurger contre cette globalisation impliquant une concentration du pouvoir aux relents totalitaires. Face à l'impossible "cohésion", "globalisation", que l'ONU s'évertue d'imposer en excitant d'un "consensus" toujours précaire, l'Église doit apparaître, à l'instar du Christ, comme un *signe de division*.¹² Elle ne peut cautionner ni une "unité" ni une "universalité" qui seraient suspendues aux vouloirs subjectifs des individus ou imposées par quelque instance publique ou privée. Devant l'émergence d'un nouveau Léviathan, nous ne pouvons rester ni muets, ni inactifs, ni indifférents.

¹¹ Sur cette doctrine, voir notre ouvrage *Destin du Brésil. La technocratie militaire et son idéologie*, Gembloux, Éd. Duculot, 1973; sur le *faisceau* constitutif du pouvoir, voir spécialement pp. 59-65.

¹² Cf. Lc 2, 33s.; 12, 51-53; 21, 12-19; Mt 10, 34-36; 23, 31s.; Jn 1; 6; 1 Jn 3, 22-4, 6.